RH 2025.268



# ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT de GRADE

## Monsieur Jean Philippe BOONAERT, Maire de Laventie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

 ${f Vu}$  la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

 ${f Vu}$  la délibération du 07 Juillet 2009 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2021.733 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er Janvier 2021,

#### ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif ppl de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date nomina	d'effet ation	de la
CUVELIER Sophie	Adjoint administratif ppl de 2 <sup>ème</sup> classe	01 Janv	vier 2026	

Proportion Hommes / F	emmes des agents pror	nouvables *
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

<sup>\*</sup> ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / F	Femmes susceptibles d'é	être promus
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

### Avancement au grade de : Adjoint d'animation ppl de 1ère classe

Nom / Prénom Grade actuel		Date d'effet d nomination	
BUISINE Julie	Adjoint d'animation ppl de 2 <sup>ème</sup> classe	01 Janvier 2026	

Proportion Hommes / F	emmes des agents pror	nouvables *
Total	Hommes	Femmes
4	0	4

st ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Fe	emmes susceptibles d'é	ètre promus
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

#### Avancement au grade de : Adjoint technique ppl de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date nomina	d'effet ation	de la
ROBYN Eroll	Adjoint technique	01 Janv	ier 2026	

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			
Total Hommes Femmes			
3	2	1	

<sup>\*</sup> ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus			
Total	Hommes	Femmes	
1	1	0	

### $\underline{ \textbf{Avancement au grade de}}: \textbf{Adjoint technique ppl de 1}^{\texttt{\`ere}} \ \textbf{classe}$

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet nomination	de la
MOTUHI Silipeleto	Adjoint technique ppl de 2 <sup>ème</sup> classe	01 Janvier 2026	

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *			
Total Hommes Femmes			
4	3	1	

<sup>\*</sup> ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus			
Total	Hommes	Femmes	
1 ,	1	0	

- ARTICLE 2: Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.
- ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille.

FAIT à Laventie, le 13 Novembre 2025. Le Maire de Laventie, Jean-Philippe BOONAERT.

